



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des jeunes

Question écrite n° 45344

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur l'éventuelle suppression de la participation de l'Etat pour les postes FONJEP pour le quatrième trimestre. Si tel était le cas, cette mesure serait en contradiction avec les termes des contrats signés et aurait de graves conséquences sur l'emploi et la vie économique des MJC. Afin de ne pas compromettre les objectifs du Gouvernement concernant la réduction de la fracture sociale et le désir de mener une politique volontariste en faveur de la jeunesse, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de permettre à ces organismes culturels d'exercer leur mission.

Texte de la réponse

Les postes Fonjep sont attribués par différents ministères et l'éventuelle suppression de certains postes relève du quota Fonjep-Jeunesse et Sports. C'est donc à M. Guy Drut que cette question doit être posée. En ce qui concerne les 17 Fonjep-Culture attribués aux responsables culturels proposés par les fédérations d'éducation populaire, le ministère de la culture s'est engagé à les maintenir, voire à les renforcer en 1997.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45344

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5978

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6609